

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 6 mars 2025

Le six mars deux mille vingt-cinq à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-six février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Bernard GAUDINET, Vice-président.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (36)

Damien TAUNAY, Emmanuel MATHIEU, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Hervé CHAMAGNE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI, Patrick GOUX, Marie-Alyette JACQUES, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Edith LUCIEN, Mickaël MUHLEMATTER, Jean-Pierre BERTRAND, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, René ROBERT, Pierre DUCHANOIS, Christophe ROSSÉ, Sophie TARAN, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON.

Ont donné pouvoir (10)

Véronique GRANDJEAN-AMBERT à Christophe ROSSÉ, Luc GONDELBERG à Jean-Pierre BERTRAND, Gilbert HENRY à Patrice COLNEY, Gérard DEVOILLE à Antoine TRUSSARDI, Hervé LE CAIN à Gérard COULIN, Jean DESMARTIN à Reynald GUYOT, Véronique LOUIS à Sophie TARAN, Romain WICKY à Bernard GAUDINET, Claude THIEDEY à Cyrille FROIDEVAUX, Régis BOILLOT à Jean DROUHARD.

Absents (6)

Nicolas PAILLOTTET, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Laurence COURTOY, Marie-Pierre DUPRÉ, David BALAUD, Benjamin GONZALES,

2025-13 Compte Financier Unique (CFU) 2024 – Budget Principal

Suite à l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 pour les budgets à caractère administratif ainsi que la dématérialisation et transmission des documents budgétaires depuis le début de l'année, la CCTV a souhaité mettre en place le Compte Financier Unique (CFU). Le CFU est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, et constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion. Le Conseil va donc délibérer, pour la 1ère fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion. Le CFU est présenté pour le budget principal ainsi que pour tous les budgets annexes. Les résultats, pour l'exercice 2024, des CFU sont présentés pour chaque budget avec tous les mouvements (réels et ordres). Les résultats seront présentés de façon plus détaillée au cours du conseil communautaire.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal, tel que présenté ci-dessous :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 464 606,65	2 790 002,00	6 254 608,65
	Recettes réalisées (1)	B	1 783 556,09	2 951 601,66	4 735 157,75
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 005 937,92	2 629 554,06	5 635 491,98
	Dépenses réalisées (1)	E	1 967 230,79	1 784 892,82	3 752 123,61
	Restes à réaliser	F	114 600,00	0,00	114 600,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-183 674,70	1 166 708,84	983 034,14
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-328 643,67	1 368 854,07	1 040 210,40
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-512 318,37	2 535 562,91	2 023 244,54
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-114 600,00	0,00	-114 600,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-626 918,37	2 535 562,91	1 908 644,54

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **approuve** la proposition **à l'unanimité**.

(Abstentions : Gérard COULIN – Hervé LE CAIN)

Fait à SAULX, le 6 mars 2025
Le Vice-Président, Bernard GAUDINET.




Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état